



Porte de garage enfoncée par 1 tiers

Par **adjubosco**, le **12/05/2016 à 10:36**

Bonjour,
mon père, en effectuant une marche arrière, a enfoncé ma porte de garage automatisée. Je suis en location.
Quelle assurance est donc concernée ?
Par avance merci.

Par **chaber**, le **12/05/2016 à 10:44**

Bonjour
[citation]mon père, en effectuant une marche arrière, a enfoncé ma porte de garage automatisée. Je suis en location.
[citation]Quelle assurance est donc concernée ?
[citation]responsabilité totale de votre père. Déclaration à son assureur
Votre propriétaire peut faire intervenir son propre assureur qui se retournera envers votre père et son assureur

Par **adjubosco**, le **12/05/2016 à 10:48**

Bonjour Chaber et merci beaucoup de ta réactivité !

Par **morobar**, le **12/05/2016 à 15:28**

Attention tout de même au titre de la demande, le père n'étant pas un tiers.
De ce fait les dommages occasionnés aux biens de son fils ne le sont pas à un tiers.

Par **chaber**, le **12/05/2016** à **16:04**

[citation]De ce fait les dommages occasionnés aux biens de son fils ne le sont pas à un tiers.rn[/citation]rnAdjubosco est locataire. Son père est bien un tiers vis à vis de son propriétaire.rn[citation] Je suis en location. [/citation]

Par **Tisuisse**, le **12/05/2016** à **16:34**

Bonjour,rnrnEffectivement, Chaber a raison, le bien abimé appartient à un tiers, le propriétaire. Que le papa fasse une déclaration d'accident à son assureur pour que la remise en état de cette porte de garage soit prise en charge par l'assurance de la voiture. Attention cependant, le papa va se retrouver avec un malus de 25 % donc augmentation de son assurance auto à la prochaine échéance. Peut-être vaudrait-il mieux faire établir un devis au cas où le coût des réparations ne serait pas trop élevé. C'est au vu du devis qu'il prendra sa décision de faire réparer par lui-même, à ses frais, ou de faire intervenir son assurance.